

# L'UFC épingle un collectif

**l'essentiel** ▼ Décidément, ce compteur communicant, nouvelle génération, fait couler beaucoup d'encre et de salive. L'UFC Que Choisir vient d'épingler une association tarnaise qui tente de constituer un collectif de défense... payant.

**N**ouveau court-circuit dans le parcours de l'installation des nouveaux compteurs communicants Linky, mis en place progressivement par le groupe Enedis (ex-ERDF). Décidément, le petit boîtier vert a du mal à faire son trou dans la mentalité des clients.

Réunions d'information, débats, créations de comités de défense, interaction du Clic à Albi (collectif local d'initiatives citoyennes), du Clac à Gaillac (collectif local d'actions citoyennes), incident technique à Massac, vite démenti par la direction d'Enedis, rapport d'expertise à l'appui...

**« Le collectif incite les Tarnais à refuser Linky et à adhérer à quelque chose qui va contre la loi » dénonce UFC Que Choisir.**

Et maintenant, l'UFC Que Choisir du Tarn, l'association de défense des consommateurs, qui entre dans la danse en épinglant le collectif de la Mouline du Gô à Albi (CMG). Créée à la suite d'une première réunion d'information sur le Linky, en mai 2016, l'association qui cerne la ville d'Albi et les seize communes de l'agglomération, a inondé la semaine dernière les boîtes à let-



L'installation de ce nouveau compteur communicant vert continue toujours à faire des vagues chez les Tarnais. /Photo DDM.

tres de flyers verts. Le message est clair : « Vous pouvez refuser Linky ! on peut vous aider, contactez-nous ». Petit problème, le collectif CMG demande une cotisation annuelle de 10 € à laquelle s'ajoutent 6 € pour frais postaux. Soit 16 € par nouvel adhérent.

**« Ne signez rien, ne payez rien »**

« Ce qu'il propose est illégal ! Le collectif incite les Tarnais à refuser Linky et à adhérer à quelque chose

qui va contre la loi, explique Francis Escande, le président de l'UFC Que Choisir. De plus, pour bénéficier de l'aide du collectif, il faut s'inscrire et payer 16 €. Ils veulent faire de l'argent illégalement sur quelque chose de légal. Ne signez rien, ne payez rien ! Plus de 30 personnes nous ont appelés en moins de 24 heures lorsque les premiers flyers ont fait leur apparition dans les boîtes. Et ça a continué. Nous avons transmis le dossier à la cellule cybercriminalité de la gendar-

merie du Tarn à Albi qui a ouvert une enquête. Je ne vous cache pas que l'UFC se réserve la possibilité de déposer plainte. »

Le collectif s'est-il mis en sommeil depuis cette levée de boucliers ? Injoignable au téléphone (boîte vocale pleine) et sur son site (contact@pas-de-linky-ici.fr) qui, pourtant éclaire les nouveaux venus sur ses intentions : « Le but premier est de ne pas accepter les compteurs (« électricité, eau et gaz) tant que rien ne sera clair et qu'ils fonctionnent par ondes subies. D'abord vous allez savoir le plus précisément possible de quoi il s'agit à l'aide de réunions où des intervenants vous éclaireront sur les différents sujets. Ensuite, adhérez au CMG, vous serez informés au plus près de l'évolution avec des infos spécifiques.

Seul, on ne pourra rien faire, soyez en certain, que vous ayez le compteur à l'intérieur ou pas. La solution se trouve dans une action de masse où le nombre donnera à votre maire une indication de la contestation. L'autre étape consistera à dialoguer avec le maire pour éviter le conflit. »

## Une enquête ouverte

La stratégie du collectif ? « Écrire directement à Enedis par lettre recommandée (4,92 €) ; une simple lettre au syndicat départemental d'énergie du Tarn (0,70 €) ; une copie au maire, au CMG et à l'adhérent. Vous participez pour 6 € de frais et nous nous chargeons de copies et des envois. La cotisation annuelle est de 10 €. »

Il reste maintenant aux enquêteurs à déterminer si vraiment le collectif se trouve dans l'illégalité.